

**RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME JAD
PERIODE DU RAPPORT : 1^{er} JANVIER – 31 DECEMBRE 2022**

Titre du Programme et Référence du Projet

Titre du Programme : **Programme conjoint « Lutte contre les Violences Basées sur le Genre : Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles en République Démocratique du Congo », en sigle (JAD)**

- Réf. du Programme (*le cas échéant*) : 00106768
- Numéro de Référence du Projet/Bureau MPTF : 00111056

Organisation(s) Participante(s)

UNDP, UNFPA et BCNUDH

Budget du Programme/Projet (US\$)

Pays, Localité(s), Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques

(Le cas échéant)

Pays/Localité :

République démocratique du Congo/ Provinces du Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Kasai Central et Kinshasa

Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques :

UNSDCF AXE 1 : Consolidation de la paix, respect des Droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie

Effet 1.2 : D'ici 2024, les populations vivant en RDC, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, réfugiées et déplacées) jouissent de leurs droits humains, en particulier l'accès équitable à la justice, (y compris la justice juvénile), à l'identité juridique et la protection, à travers le renforcement des systèmes judiciaire, sécuritaire, des capacités de veille des organisations de la société civile sur les droits humains et la redevabilité institutionnelle

Produit 1.2.1 : Les mécanismes de protection des droits humains y compris ceux des enfants sont renforcés, les populations sont sensibilisées, informées sur leurs droits et sont capable de s'en prévaloir

Produit 1.2.2 : L'état de droit est restauré grâce à l'accès à une justice équitable pour tous les citoyens, en particulier les plus vulnérables (y compris réfugiés) rendant effective la lutte contre l'impunité

UNSDCF AXE 3 : Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire

Effet 3.1 : Les populations, en particulier les plus vulnérables bénéficient d'un accès équitable, de qualité et durable aux services sociaux de base, y compris de lutte contre le VIH/SIDA

Produit 3.1.3 : D'ici 2024, les populations cibles, en particulier les personnes vivant avec le VIH, les enfants, les adolescents et les populations clés ont accès aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH ainsi que de protection contre les violences basées sur le genre

Partenaires de mise en œuvre

- UNDP, UNFPA, BCNUDH, SFCG et OXFAM

Durée du Programme (mois)

<p>Budget total approuvé tels que reflété sur le document du projet : \$CAD 18.000.000,00</p> <p>Contribution du Fonds : UNDP : 1 151 338,83 \$USD UNFPA : 100 000 \$USD</p>	<p>Durée totale (<i>mois</i>) : 60 mois</p>
<p>Contribution de(s) agence(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Par agence (le cas échéant)</i> <p>Contribution du Gouvernement <i>(le cas échéant)</i></p> <p>Autres Contributions [donateur(s)] <i>(le cas échéant)</i></p> <p>TOTAL : RAS</p>	<p>Date de démarrage : 1^{er} avril 2018</p> <p>Date de clôture originale : 31 mars 2023</p> <p>Date de clôture actuelle : 31 mars 2023</p>
<p style="text-align: center;">Évaluation du Programme</p> <p>Evaluation - à joindre le cas échéant <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date : <i>dd.mm. yyyy</i></p> <p>Evaluation à mi-parcours – à joindre le cas échéant <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 14.12.2021 – 04.03.2022</p> <p>Evaluation Globale du programme – à joindre le cas échéant <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p style="text-align: center;">Soumis par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nom : Damien MAMA ○ Titre : Représentant Résident PNUD/RDC ○ Organisation Participante (“Lead Agency”) ○ Adresse e-mail : damien.mama1@undp.org

LISTE DES ACRONYMES

AGR	: Activités Génératrices des Revenus
AMC	: Affaires Mondiales Canada
BCG	: Bureau de Consultations Gratuites
BCNUDH	: Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
CCJK	: Cadre de concertation de la jeune fille
CEPA	: Comité d'Acheteurs et Evacuateurs des Produits Agricoles
CISM	: Centre Intégré des Services Multisectoriels
CJ	: Clinique Juridique
CSLVS	: Cellule Spéciale de Lutte contre les Violences Sexuelles et basées sur le genre
CSR	: Centre de Santé de Référence
DFJ	: Dynamique des Femmes Juristes
ENAV	: Enfant Avenir (Clinique Juridique)
EPPEPVS	: Escadron de la Police de Protection de l'Enfant et Prévention des Violences Sexuelles
ESE	: Evaluations Socioéconomiques
FFP	: Fondation Femme Plus
FMMDI	: Femme Main dans la Main pour le Développement Intégral
HGR	: Hôpital Général de Référence
JAD	: Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles de la RDC
MAC	: Maman ANSAR CONGO
MINGEFE	: Ministère du Genre famille et enfant
MPTF	: Multi-Partner Trust Fund
MUSO	: Mutuelle de Solidarité
NDJF	: Nouvelle Dynamique de la Jeunesse Féminine
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONGI	: Organisation Non Gouvernementale Internationale
PAP	: Plan d'Action Provincial
PEC	: Prise En Charge
PGI	: Parquet de Grande Instance
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	: Plan de Travail Annuel
RDC	: République Démocratique du Congo
SFCG	: Search For Common Ground
SOFEPADI	: Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral
TBD	: To be Determined
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UN	: United Nations (Nations Unies)
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
VBG	: Violence Basée sur le Genre

I. RÉSUMÉ

Le présent rapport rend compte des réalisations du Programme conjoint : "Justice, Autonomisation et Dignité des femmes et des filles en République Démocratique du Congo", JAD en sigle, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, période durant laquelle les activités du programme ont principalement concerné les provinces du Kasai central et de Kinshasa, après la clôture des activités résiduelles dans les trois provinces de l'Est, à la fin du mois de mars 2022.

Étant développé selon une approche modulaire, le programme JAD a été mis en œuvre dans les trois provinces de l'Est (Nord & Sud Kivu et Ituri) suivant une stratégie de consolidation des acquis antérieurs pour une période de trois ans; tandis que dans les deux autres (Kinshasa et Kasai Central), il s'est agi d'une approche Nexus et développement pour cinq ans.

Pendant la période sous revue, trois réunions mandataires ont été tenues : (i) Comité technique pour la préparation du PTA 2022 à soumettre au Comité de pilotage, (ii) Comité technique pour la clôture de la Zone Est, (iii) Comité de pilotage pour l'approbation du PTA 2022 et la clôture officielle de la Zone Est.

Le PTA 2022 a, dès le départ, été approuvé avec un gap de 833 752,58\$ (PNUD 782 038\$, UNFPA 51 714,58\$) à couvrir pour les volets Justice et prévention. La mise à disposition des fonds TRAC d'un montant non moins négligeable de 1 151 338,83 \$USD par le PNUD a permis l'apurement des engagements avec les partenaires du volet juridique et de la prévention pour la clôture des activités et réalisation des cibles programmatiques dans les deux provinces restantes à savoir le Kasai Central et la ville province de Kinshasa.

A sa deuxième année de mise en œuvre, le programme JAD a exprimé auprès du Ministère du Genre, Famille et Enfant (MINGEFE), la nécessité de disposer d'un instrument juridique pouvant régir l'offre des services holistique aux survivant-e-s de VBG.

Un guide de plaidoyer pour l'institutionnalisation du CISM a été développé par le Programme JAD afin de s'assurer que d'ici mars 2021 les services et les mécanismes institutionnels de prise en charge intégrée et multisectorielle (CISM) sont reconnus officiellement et pris en charge pour leur fonctionnement grâce à la signature d'un décret portant leur création, organisation et fonctionnement en RDC¹.

Une équipe mixte composée des experts juridiques de la primature, du MINGEFE, des autres ministères techniques et du programme JAD ont rédigé un draft du décret portant institutionnalisation des CISM, lequel a été revu au niveau de la commission interministérielle avant sa présentation au conseil des ministres.

L'année 2022 a été marquée par l'adoption du décret précité² par le Conseil des Ministres. Ce décret est un des grands résultats du programme JAD à la suite du plaidoyer mené auprès du Gouvernement de la RDC, en vue d'assurer la pérennisation des acquis à travers notamment, une réponse holistique gratuite et sécurisée, offerte aux survivant-e-s des VBG au sein des CISM, sur les fonds du trésor public.

Concernant la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), le BCNUDH a organisé à Kinshasa un échange avec les femmes pour la promotion de la participation et du leadership de celles-ci dans la recherche et la consolidation de la paix. Cette session a permis de sensibiliser les femmes sur les rôles qu'elles devraient jouer pour la recherche de la paix. ³.

¹ Guide de plaidoyer pour institutionnalisation des Centres Intégrés de Services Multisectoriels (CISM)

²<https://actualite.cd/2022/09/05/rdc-gisele-ndaya-et-rokya-ye-dieng-ont-eu-des-echanges-autour-du-decret-portant>

³ <https://www.radiookapi.net/2022/06/23/actualite/societe/rdc-marie-claude-nkulu-invite-les-femmes-simplifier-dans-la-recherche>

Sur le plan de la justice, l'année a été marquée par la dénonciation et l'arrestation de certaines hautes personnalités notamment, celle d'un conseiller du Chef de l'Etat, membre du collège des hydrocarbures, pour viol présumé sur mineur à Kinshasa.⁴ Cette arrestation démontre l'engagement du gouvernement dans la lutte contre l'impunité des cas de violences sexuelles et basées sur le Genre dans toute la république.

De manière résumée, les résultats clés suivants ont été atteints par le Programme JAD :

▪ **Au niveau de la Prévention**

Amélioration progressive des perceptions et représentations sociales se déclinant par les rôles de sensibilisation autour des leaders sociaux et champions de la masculinité positive.

A cet effet, les données suivantes donnent un reflet du résultat :

- ✓ **14 912** personnes (**6 785 H, 8 127 F**) membres des communautés et 175 leaders communautaires (108 hommes, 67 femmes) ont été sensibilisées sur " la masculinité positive, le mariage d'enfant, l'autonomisation de la femme, les concepts clés de VBG et la disponibilité des services ".
- ✓ À Kinshasa, **1 038 (544 H, 494 F et 53 leaders communautaires)** agissent désormais comme des acteurs pour la promotion d'un environnement social favorable à l'égalité de sexes.
- ✓ Au Kasai central, **1 073 personnes dont 541 femmes et 532 hommes** ont été sensibilisées par les leaders communautaires, adoptant ainsi des attitudes positives vis-à-vis des normes socioculturelles respectant l'égalité des sexes.
- ✓ **Deux** groupes de promotion de la masculinité positive auprès des hommes ont été mis en place par les leaders engagés dont un groupe WhatsApp appelé " Vrai Djo " au Kasai Central et 01 club des hommes à Kinshasa.

▪ **Au niveau de la Prise en charge holistique :**

- ✓ **Cinq** CISM fonctionnels (deux au Kasai central, trois à Kinshasa) ont assuré la prise en charge des cas de VBG comme suit :

Médicale	1 332 (533 filles et 799 femmes) sur 1 800 survivant-e-s pris en charge, soit 74% de la cible annuelle.
Psychosociale	1 576 (755 filles, 3 garçons et 815 femmes) sur 2 160 survivant-e-s, soit 72,9% de la cible annuelle.
Juridique	252 dossiers portés en justice, ont abouti à des décisions judiciaires désagrégées de la manière suivante : 157 condamnations, 82 acquittements et 13 classements sans suite.
Réinsertion	Des cas ont été sélectionnés ainsi que le business monté en prévision d'une réinsertion prévue en début d'année prochaine. Les partenaires ont assuré le suivi des AGR des bénéficiaires (320 à Kinshasa, 762 au Kasai Central) appuyés à la fin de l'année 2021.

▪ **Au niveau de la Coordination :**

- ✓ Tenue de réunions mandataires (Deux Comités techniques de planification et de clôture de la zone Est et Un Comité de pilotage) ;

⁴<https://www.radiookapi.net/2022/09/30/actualite/justice/kinshasa-arrestation-dun-conseiller-du-chef-de-letat-pour-viol-presume>

- ✓ Accompagnement du processus d'élaboration de l'Arrêté portant institutionnalisation des Centres Intégrés des Services Multisectoriels de prise en charge des survivantes des VBG (CISM), lequel a été adopté au Conseil des ministres⁵.

II. OBJECTIFS

L'objectif global du programme conjoint est de contribuer à la réduction des Violences Basées sur le Genre à travers l'adoption d'attitudes et de normes socioculturelles respectant l'égalité des sexes, l'amélioration de la prise en charge holistique des survivant(e)s et le renforcement de la coordination au niveau national dans une perspective d'appropriation nationale.

Le programme poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- *Soutenir l'engagement des hommes, des femmes et des jeunes ainsi que des communautés à adopter des attitudes et des normes sociales et culturelles respectueuses de l'égalité des sexes et à contribuer à la lutte contre les VBG ;*
- *Renforcer le pouvoir et la résilience des survivant(e)s de VBG et des parents des survivant(e)s mineur(e)s à travers la consolidation et le développement de mécanismes de prise en charge holistique comme les CISM et d'autres structures d'offre de services ainsi qu'à travers la mobilisation des réseaux communautaires d'alerte, de prévention et de réponses aux VBG ;*
- *Renforcer l'efficacité de la coordination nationale afin de permettre aux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG de mettre en place des stratégies de prévention et de réponse aux VBG.*

III. RESULTATS OBTENUS

3.1 RAPPORT DESCRIPTIF DES RESULTATS

Effet 1. Réduction de l'incidence des VBG par la transformation des normes socioculturelles dans les communautés ciblées

La mise en œuvre des activités de la composante Prévention s'est poursuivie pour les deux zones d'interventions (Kinshasa et Kasai Central). Le Programme a par ailleurs poursuivi son appui aux organisations féminines pour leur contribution effective en matière de prévention, d'alerte, de plaidoyer et de coordination dans la lutte contre les VBG.

Les actions menées ont permis de noter un engagement particulier des hommes, des bénéficiaires ainsi que les leaders communautaires et défenseurs des coutumes en faveur de l'égalité des sexes et la promotion de la masculinité positive dans les deux provinces de mise en œuvre du Programme.

Il est à noter une bonne amélioration de la connaissance des VBG au travers des mécanismes mis en place ainsi que la fréquentation des structures offrant des services de prise en charge des survivant-e-s par les membres des communautés des zones ciblées par le Programme.

⁵ Conseil de Ministres du 04 Septembre 2022

Produit 1.1. Les communautés ciblées adoptent des attitudes et des normes socioculturelles qui soutiennent l'égalité entre les sexes et la lutte contre les VBG.

1.1.1. Conduire des campagnes de sensibilisations de masse sur les VBG, tout en utilisant les nouvelles technologies, les réseaux sociaux, les techniques ludiques.

- ✚ 14 912 personnes ont été conscientisées dont 5 660 (2 426 H, 3 234 F) à Kinshasa et 9 252 (4 359 H, 4 893 F) au Kasai Central démontrant ainsi un changement des normes sociales en faveur de l'égalité entre les sexes et sur la prise en charge gratuite et holistique de cas de VBG au niveau des CISM.
- ✚ 5 000 dépliants sur les actes de violences sexuelles et basées sur le genre ont été remis aux participants (leaders communautaires, préfets d'école, pasteurs, avocats, juges, parents, écoliers, jeunes filles et garçons et aux sportifs) pour servir de mémoire en vue de leur implication dans la lutte contre les VBG pendant les campagnes de conscientisation.
- ✚ 79 actions de conscientisation de la communauté de base (44 à Kinshasa, 35 au Kasai central) en faveur de la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, le référencement des survivantes au CISM, l'adoption de la masculinité positive et l'égalité entre les sexes ont été tenues par les leaders engagés. Comme activité de routine, les leaders engagés ont référé les cas vers les CISM et transmis les notions de lutte contre les VBG lors de l'exécution de de leur profession habituelle.
- ✚ Quatre cas de VBG à Kananga et cinq cas de viol à Kinshasa ont été dénoncés lors des séances de sensibilisation animées par les leaders communautaires et immédiatement référés vers les Centres Intégrés de Services Multisectoriels (CISM) où la prise en charge a été assurée.

1.1.2. Promouvoir l'engagement des leaders au sein de la communauté en faveur de la masculinité positive et de l'égalité entre les sexes.

- ✚ 70 leaders communautaires (35 à Kinshasa, 35 au Kasai central) signataires d'actes d'engagement de 2021 ont élaboré et mis en œuvre, grâce à l'appui du programme JAD, leurs plans d'actions ; ce qui concrétise ainsi leurs engagements pour la promotion de la masculinité positive, la promotion de l'égalité entre les sexes et la lutte contre les VBG.
- ✚ 2 777 personnes (532 H, 541 F au Kasai Central et 820 H, 884 F à Kinshasa) ont adhéré aux plans d'action des leaders communautaires.
- ✚ Deux groupes de promotion de la masculinité positive ont été mis en place par les leaders engagés appuyés par le programme JAD, dont un groupe WhatsApp appelé " Vrai Djo " au Kasai Central et 01 club des hommes à Kinshasa et servent de canaux de sensibilisation sur les questions de VBG.
- ✚ 272 jeunes sportifs, 15 kulunas et 27 personnes vivant avec handicap ont été impliqués par les leaders communautaires dans la mise en œuvre de leurs plans d'action de lutte contre les VBG. Ces jeunes constituent un noyau de sensibilisation pour les autres jeunes et une appropriation de l'approche de sensibilisation de proximité mise en place par le programme JAD.

- ✚ Deux édits portant (i) *interdiction des coutumes avilissantes à l'égard de la femme dans la province de Kasai Central* et (ii) *modalité de scolarisation et de protection des enfants victimes de violences sexuelles et/ou nés de viol dans la province de Kasai Central*⁶ ont été élaborés et promulgués grâce à l'accompagnement du programme JAD en février 2022.
- ✚ 68 chefs coutumiers ont signé les actes d'engagement initiés par les autorités coutumières et les leaders communautaires en faveur des femmes mariées victimes de violences sexuelles dans la province du Kasai Central. Ces leaders ont sensibilisé des familles et des normes culturelles plus tolérantes ont été adoptés, se manifestant par la restauration de **200** couples ; ce qui est une action positive, car les hommes mariés dont les femmes ont été violées, ont tendance, au nom de la coutume, à répudier les femmes en question...

1.1.3. Renforcer les capacités des survivant(e)s à devenir acteurs/actrices de changement dans la prévention et la réponse aux VBG

- ✚ Dix survivantes dénommées championnes au Kasai Central et bénéficiaires de la prise en charge holistique de 4 volets des CISM ont quitté le seuil de vulnérabilité à celui d'actrices de changement suite à un coaching de 5 mois et sont devenues le moteur de sensibilisation et orientation des cas vers les structures de prise en charge. A ce jour, elles sont des potentielles candidates pour être admises sur la liste électorale et intégrer les stratégies gagnantes des élections à venir.
- ✚ 360 bénéficiaires, membres de 36 MUSO dans le Kasai Central ont intégré les 50 clubs genre mis en place et sont engagés dans la sensibilisation et l'orientation des cas de VBG dans les communautés.
- ✚ Six filles bénéficiaires de la réinsertion scolaire ont obtenu leurs diplômes d'état et sont inscrites dans le *programme de filles leaders Zaida Catalan*⁷. Cela démontre la cohésion d'actions entre les acteurs de lutte contre les VBG, la pérennisation des stratégies et la capitalisation des acquis.
- ✚ Un cadre de concertation réunissant les leaders communautaires (associations locales, chefs des quartiers et acteurs intervenant au sein des CISM) est mis en place et constitue une plateforme de discussion sur les questions de VBG, d'égalité de sexe et de masculinité positive.

1.1.4. Promouvoir des discussions à la base sur les mécanismes communautaires de prévention et gestion des VBG.

- ✚ 98 survivantes (58 à Kinshasa, 40 au Kasai Central) sont des actrices de changements dans plusieurs actions de sensibilisation et de conscientisation des communautés (milieu scolaire, églises, marchés et proximités).
- ✚ 2 389 personnes dont 1 696 à Kinshasa (698 H, 999 F) et 693 au Kasai Central (267 H, 426 F) ont été impliquées aux actions conjointes des actrices de changements.

⁶ Edits N°008/K.C/2022 du 03 février 2022 et N°009/K.C/2022 du 03 février 2022 (attachés en annexe)

⁷ Un programme de bourses d'excellence de 5 ans mis en place par le UNHCR à l'attention des filles vulnérables.

- ✚ 29 jeunes filles à Kinshasa exposées aux VBG du fait de leur handicap ont brisé le silence face aux actes de violences dont elles sont souvent victimes (viol entraînant les grossesses non désirées) et ont saisi la justice pour obtenir réparation.
- ✚ 14 policiers à Kinshasa conscientisés sur l'importance de référencement des cas de VBG vers les CISM dans le délai requis (72 heures) pour la PEC et le respect de la procédure judiciaire dans le traitement des dossiers relatifs aux VBG.

1.1.5. Appuyer la vulgarisation et la mise en œuvre du plan d'action contre les mariages précoces

- ✚ 1 040 élèves dont 347 à Kinshasa (158 G, 189 F) et 693 au Kasai Central (318 G, 375 F) ont été conscientisés sur l'existence des services de prise en charge gratuite et holistique des victimes de VBG (mariage précoce et ses conséquences, harcèlement en milieu scolaire, viol sur mineur, briser le silence et dénonciation des bourreaux).
- ✚ 102 enfants déplacés internes (54 G, 48 F orphelins et retournés d'Angola à Kananga) parmi lesquels 16 filles ont été placées dans des familles d'accueil à Kananga.
- ✚ 38 enfants (14 G, 24 F) de Kananga et 5 filles handicapées de Kinshasa ont bénéficié des sessions de sensibilisation organisées dans des églises par des leaders communautaires.
- ✚ 16 écoles du primaire et du secondaire (8 à Kinshasa et 8 au Kasai Central) ont autorisé les élèves de suivre les sessions de conscientisation.

Produit 1.2. Des mécanismes communautaires de prévention, de résolution et gestion de conflits, ainsi que de prévention et de protection contre les VBG sont mis en place, rendus fonctionnels au niveau local, territorial, provincial et national.

1.2.1. Appuyer la mise en place et le fonctionnement des mécanismes communautaires de prévention, alerte, référencement, protection des survivant(e)s des VBG

- ✚ 40 mécanismes de prévention contre les VBG ont favorisé la tenue de 66 réunions (27 à Kinshasa, 39 au Kasai Central) de planification et de renforcement des capacités des membres. 77 descentes de sensibilisation (27 à Kinshasa, 22 à Kananga, 28 à de Tshimbulu) ont été effectuées au niveau des territoires et communes suscitant ainsi l'adhésion et l'engagement continus des membres à ces mécanismes.

✚ 1 384 personnes dont 969 (433 H, 536 F) au Kasai Central et 415 (238 H, 177 F) se sont manifesté et ont constitué le relais de sensibilisation des mécanismes communautaires dans leurs quartiers respectifs.

✚ 4 723 personnes dont 3 127 à Kinshasa (1491 H, 1636 F) et 1 596 au Kasai Central (296 H, 295 F à Kananga dont 507 H, 498 F à Tshimbulu) ont participé aux différentes sessions organisées par les mécanismes communautaires et sont à cet effet un relais de sensibilisation au sein de leurs communautés.

✚ 59 personnes (28 hommes, 31 femmes/filles), membres des clubs genre ont été formées dans la fabrication des jus des fruits par les bénéficiaires de la réinsertion socio-économique dans le cadre de partage de connaissances et de création de relais d'autonomisation.

02 caisses de solidarité pour la scolarisation des enfants ont été à cet effet mises en place.



Photo 1 : Vue des participants lors de l'intervention du membre de mécanisme communautaire à la sensibilisation sur les différentes thématiques de VBG, leurs conséquences et les attitudes à adopter. Kananga/ Quartier Lubuwa, le 27/05/2022

1.2.2. Renforcer les capacités des structures et associations à base communautaire chargées de la prévention, alerte, référencement, protection des survivant(e)s de VBG

✚ 633 survivantes (377 à Kinshasa, 256 à Kananga) ont été référées vers les structures de prise en charge holistique.

1.2.3. Renforcer le mécanisme d'alerte précoce des réseaux de protection communautaires

✚ Cinq groupes WhatsApp créés (03 à Kinshasa et 02 au Kasai central) et une page Facebook dénommée « Moi Comme Elle⁸ » sert de relais de partage d'informations et d'alertes des groupes WhatsApp mais aussi des cas emblématiques qui doivent attirer l'attention des autres acteurs de lutte contre les VBG.

✚ 14 systèmes d'alerte (8 à Kinshasa, 6 au Kasai central) sur la lutte contre les VBG sont régulièrement alimentées et diffusées par les mécanismes communautaires à travers les groupes WhatsApp "Moi comme elle".

✚ 245 personnes vulnérables (99 H, 146 F) et 97 enfants (47 G, 50 F) déplacés internes, non accompagnés, refoulés d'Angola, informées sur l'offre de services gratuits aux survivant(e)s et du mécanisme de dénonciation, ont accédé aux services de prise en charge gratuite et holistique au sein des CISM.

⁸ [MOI COMME ELLE | Kinshasa | Facebook](#)

1.2.4. Créer des réseaux communautaires engagés en matière des VBG et capables de mobiliser d'autres acteurs.

- ✚ 21 clubs du genre (15 à Kinshasa, 06 au Kasai central) ont accompagné les associations locales dans la mise en œuvre des activités de lutte contre les VBG.
- ✚ 70 leaders (35 à Kinshasa, 35 au Kasai central) engagés avec les clubs genres et associations locales dans la tenue des activités, utilisent les groupes WhatsApp pour la mobilisation d'autres acteurs au référencement des cas vers les CISM.

1.2.5. Conduire le plaidoyer communautaire en matière des VBG

- ✚ 15 Associations féminines ont initié deux actions sur les VBG, dont une alerte sur l'augmentation de cas de mariages d'enfants dans les quartiers périphériques de la ville des Kananga et ont réussi à obtenir l'engagement des autorités militaires et policières sur la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles à l'égard des jeunes filles exerçant le petit commerce.

Produit 1.3. Les organisations et collectifs des femmes sont renforcés dans leur rôle d'acteurs de l'alerte, la prévention et la réponse aux VBG ainsi que dans la coordination de la lutte contre les VBG.

1.3.1. Renforcer les capacités institutionnelles des organisations des femmes (Equipelement informatique, matériel de bureau, communication, internet...).

- ✚ Quatre organisations féminines de base (SOFEPADI, MUZAZI, CFPD et FSPD) et trois associations féminines (CDGK, CCJK, MAC) ont bénéficié d'un appui en forfait internet, crédit de communication et fournitures de bureau afin de faciliter les alertes précoces et les référencement des cas vers les structures de prise en charge.
- ✚ Quatre collectifs de 25 associations (10 à Kinshasa, 15 au Kasai central) ont inséré 65 femmes (35 à Kinshasa, 30 au Kasai central) dans le programme de coaching et mentorat sur la vie associative et les techniques de plaidoyer.



Photos 2 : Participation des femmes leaders des associations aux réunions de coordination de lutte contre les VBG.

- ✚ 10 femmes parmi les leaders des associations féminines ont contribué à l'élaboration du Plan d'action provincial de lutte contre les VBG initié par le Ministère provincial du Genre du Kasai central.



Photos 3 : l'Association Mama MOBOTI sensibilise sur les VBG dans le marché de KINTAMBO à Kinshasa

1.3.2. Appuyer les initiatives des collectifs et associations féminines congolaises en matière de prévention, alerte et référencement des cas de VBG

- ✚ 30 chefs de base ayant été briefés sur les VBG et le circuit de référencement ont sensibilisé 4 500 personnes dans les zones de santé de NGABA, KINTAMBO et N'DJILI à Kinshasa.
- ✚ 100 délégués des OSC membres du réseau organisent des réunions mensuelles pour échanger sur les défis et les opportunités de la réponse contre les VBG et la vulgarisation sur les circuits de référencement au niveau communautaire.

1.3.3. Renforcer le réseautage entre les organisations travaillant dans la lutte contre les VBG (Mettre en place la coordination des acteurs de la société civile, assurer le suivi des engagements de la RDC sur l'égalité des sexes et la lutte contre les VBG ;

- ✚ Un atelier régional des Gouverneurs, Ministères provinciaux du Genre, Chefs de Divisions provinciales du Genre et autorités coutumières sur la lutte contre le mariage précoce a été organisé à Kananga grâce au plaidoyer des associations féminines auprès des autorités (politiques, administratives et Agences de Nations Unies). Cet atelier a permis de renforcer le réseautage entre les organisations travaillant dans la lutte contre les VBG et d'assurer le suivi des engagements de la RDC sur l'égalité des sexes et la lutte contre les VBG.
- ✚ 30 acteurs clés, (autorités étatiques des Ministères provinciaux du Genre, Intérieur et leurs Divisions techniques, représentants des ONG de la Société civile) ont été renforcés en capacités sur les procédures opérationnelles standards de lutte contre les VBG dans le territoire de DIBAYA en vue d'assurer le suivi du respect des principes directeurs dans le traitement des informations sur les mariages des enfants.



Photos 4 : Plaidoyer sur le mariage d'enfant lors de la vulgarisation des SOP dans le Territoire de DIBAYA au Kasai-occidental.

- ✚ Une action de plaidoyer a été réalisée auprès des autorités scolaires (Chefs de Sous Divisions EPST Mont AMBA, TSHANGU et FUNA) sur la prévention des violences basées sur le genre dans les écoles des communes de LIMETE, NDJILI, LEMBA, NGABA, KINTAMBO à Kinshasa.

1.3.4. Mettre en place un mécanisme de coaching et de mentorat des jeunes filles adolescentes par les femmes leaders afin de renforcer leur leadership dans la lutte contre les VBG

Les activités de coaching et de mentorat ont permis de mettre des filles adolescentes bénéficiaires de la prise en charge du programme en contact avec les femmes qui ont atteint un statut d'actrice de changement et sont devenues des modèles pour elles. Ces actions ont renforcé leur leadership dans la lutte contre les VBG et ont produit les résultats suivants :

- ✚ Des 400 filles ciblées pour le programme de mentorat, 274 (121 à Kinshasa, 153 à Kananga) ont effectivement participé aux séances de mentorat.
- ✚ 30 filles paires éducateurs formées sur les VBG et la technique de communication ont réussi à mettre en place 6 clubs scolaires réunissant 150 filles.
12 séances de sensibilisation ont été menées par ces clubs scolaires.
- ✚ 7 500 élèves (garçons et filles), 21 autorités scolaires (préfets des études, enseignants, responsables des activités parascolaires) ont été formés sur les mécanismes de prévention des VBG en milieu scolaire et sont engagés à accompagner les clubs scolaires mis en place.
- ✚ Six écoles ont pris l'engagement d'assurer la continuité de sensibilisation auprès des élèves avec l'appui des responsables des écoles ciblées (Lycée MOVENDA, complexe scolaire Ange Raphaël, complexe scolaire Saint Bernard, complexe scolaire télé MUTWANGA et école saint Joseph et complexe scolaire MAMBULU).



Photos 5 : Formation de pairs éducateurs parmi les filles et les garçons sur la prévention de VBG en milieu scolaire

- ✚ 100 jeunes filles (15 à 25 ans) actives dans les associations et mouvements de jeunes de la ville de Kananga ont été outillées comme potentiels leaders et gestionnaires.

Effet 2 : Renforcement accru du pouvoir et de la résilience des survivant(e)s de VBG ainsi que des parents des survivant(e)s mineur(e)s

Produit 2.1 : Les survivant(e)s de VSBG bénéficient d'une assistance intégrée et multisectorielle (médicale, psychosociale, juridique/judiciaire, réinsertion socioéconomique et/ou scolaire) coordonnée et fondée sur les droits et l'égalité des sexes.

2.1.1. Renforcer les capacités des structures médicales et de l'action sociale pour la prise en charge médicale et psychosociale intégrée des survivant(e)s de VBG

- ✚ Cinq CISM (3 à Kinshasa, 2 au Kasai central) ont reçu un appui en fournitures, médicaments et petits matériels médicaux dans le cadre du renforcement des capacités des structures de prise en charge.

2.1.2. Assurer la gestion des cas de VBG et la prise en charge médicale et psychosociale intégrée des survivant(e)s de VBG

Les résultats clés suivants ont été enregistrés dans le cadre de la prise en charge médicale et psychosociale :

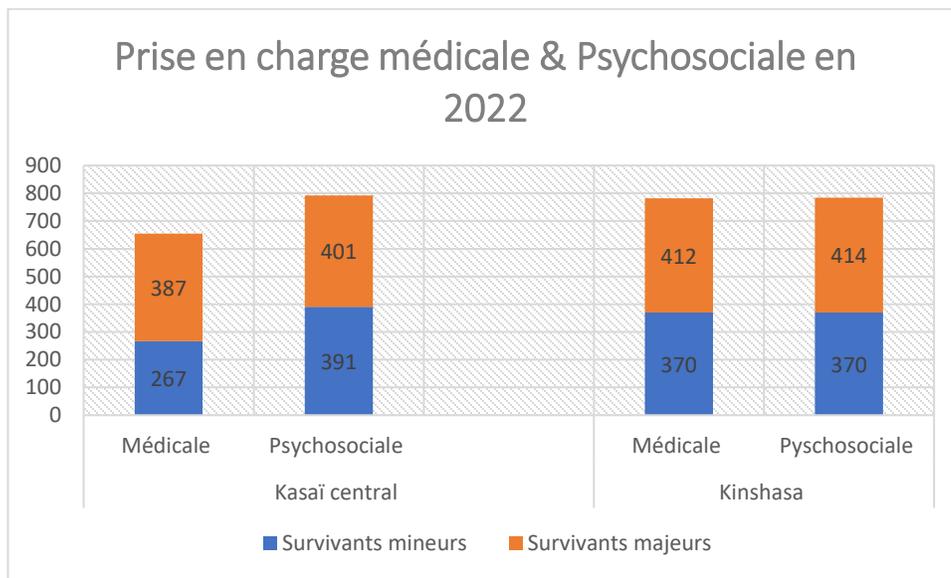
Tableau 01 : Indicateurs clés du volet prise en charge médicale et psychosociale (2022)

Indicateur			Hommes	Femmes	KC	KIN	Total 2022
Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge médicale de qualité ;	Prévu	1800					
	Réalisé	1332	1	1331	654	678	1332
	%	74					
Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale de qualité ;	Prévu	2160					
	Réalisé	1576	3	1573	784	792	1576
	%	72,9					
% de survivant(e)-s ayant bénéficié d'une prise en charge dans les 72h ;	Prévu	60%					
	Réalisé	40%	1	530	39,79%	41,59 %	
% des survivantes ayant une grossesse issue de viol.	Prévu	20%					
	Réalisé	5,4%		72	5,6%	5,1%	

Tableau 02 : Evolution cumulative des indicateurs clés du volet prise en charge médicale et psychosociale

Indicateur	2018	2019	2020	2021	2022	Cumul	Cibles program	Taux de réalisation
Nbre Survivants de VBG pris ayant bénéficié de la prise en charge psychosociale	1086	4522	6198	3590	1576	16972	12000	141,4%
Nbre de Survivants de VBG ayant bénéficié de la prise en charge médicale	1205	4365	4811	3051	1332	14764	10000	147,6%
Taux de prise en charge médicale dans 72h	19,72%	44,30%	34,5%	39,9%	40%	35,68%	60%	
% des survivantes ayant une grossesse issue de viol	19%	20%	10%	12%	5,4%	13,3%	20%	

Graphique : Prise en charge médicale et psychosociale en 2022



On note que les tendances sont restées les mêmes qu'en 2021 en particulier dans la ville de Kinshasa (37,4% en 2021 contre 36,7%) et une petite progression dans la province du Kasai central (37,5% en 2021 contre 43,1% en 2022). Dans la province du Kasai central, l'implication des communautés et l'appui des autres interventions de prévention et réponse aux VBG pourraient expliquer en partie cette progression.

La performance pour les deux prises en charge est de 74% pour la prise en charge médicale contre 72,9% pour la prise en charge psychosociale. Contrairement aux années antérieures où le taux de prise en charge médicale et psychosociale variait entre 80% et 90%, l'arrêt de service à la suite des mouvements de grève dans les Hôpitaux pourrait expliquer cette faiblesse.

2.1.3. Appuyer la mise en place et le fonctionnement des Bureaux de Consultations Gratuites pour une assistance judiciaire gratuite de qualité aux survivant-e-s de VBG.

- Un accord de subvention conclu avec le Barreau de Kinshasa Gombe pour répondre à la demande de justice des survivant-e-s de VBG. Des avocats pro deo ont été désignés par les bâtonniers dans le cadre de la mise en œuvre des activités du bureau de consultations gratuites afin d'assister les survivant-e-s à toutes les phases de la procédure judiciaire (police, parquet, cours et Tribunaux).

- Trois accords de subvention signés avec les cliniques juridiques (Un à Kinshasa, Deux au Kasai Central) ont permis la mise en œuvre des actions d'accompagnement juridique et le suivi des dossiers judiciaires des survivant-e-s.

A cet effet, les résultats ci-après ont été obtenus :

Tableau 03 : Indicateurs de la prise en charge juridique et judiciaire

Indicateurs		H	F	KGA	KIN	Tshim	Total 2021
Nombre de survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'un accompagnement et d'une assistance juridique et judiciaire de qualité	Prévu		590	170	300	120	590
	Réalisé	1	529	145	216	169	530
	%			85,2%	72%	140,83%	89,8%
Nombre de dossiers portés en justice ayant fait l'objet de décision judiciaire ;	Prévu		456	84	282	90	456
	Réalisé	0	190	78	31	81	190
	%			92,8%	22,4 %	90%	60,8 %
Taux des dossiers traité par les instances judiciaires				71,7 %	57,1 %		65,9 %
<i>Condamnations</i>				44	14	44	102
<i>Acquittement</i>				34	8	24	66
<i>Classement sans suite</i>					05	13	18
<i>Extinction de l'action publique</i>							
<i>Relaxation</i>					4		4

- A Kinshasa, 216 dossiers ont été référés au VBG en justice pour une PEC judiciaire de qualité et 31 décisions judiciaires ont été obtenues.
- A Kananga, 145 cas de VBG dont 92 filles et 53 femmes ont bénéficié des conseils juridiques et référés en justice.
- À Tshimbulu, 169 cas de VBG ont été enregistrés et référés en justice par la clinique juridique. **2.1.4. Soutien technique et logistique lors des missions d'enquête mixtes de la Police/ EPEPVS et des Parquets/ CSLVS pour les cas documentés dans les CISM ainsi que lors des audiences foraines**
- Deux missions d'enquêtes mixtes (PGI, EPEPVS et BCG) ont été appuyées au Kasai Central et ont permis d'enquêter sur 20 dossiers de VBG en suspens devant le parquet : 20 survivantes entendues, 15 témoins auditionnés (8 H, 7 F), 17 prévenus arrêtés dont les dossiers sont constitués et fixés devant le TGI.

2.1.5. Constituer et mettre à disposition des bénéficiaires des paquets d'appui au démarrage des activités économiques (compris information, formation, sensibilisation, coaching et suivi post création)

Dans le domaine de la réinsertion socioéconomique et scolaire, des actions d'information, de formation, de sensibilisation, de coaching et de suivi post création ont été réalisées.

2.1.7. Soutenir les efforts des parents et renforcer leurs capacités pour la rescolarisation et la formation professionnelle des survivant(e)s mineur(e)s des VBG

- 241 filles survivantes des VBG (60 à Kinshasa, 181 dans le Kasai Central) ont été rescolarisées pendant l'année scolaire 2021-2022.

Produit 2.2. Les services et mécanismes institutionnels de prise en charge intégrée et multisectorielle (CISM) sont mis en place et/ou consolidés et opérationnels.

2.2.1. Appuyer la mise en place des services intégrés de prise en charge multisectorielle au niveau de structures médicales pour l'opérationnalisation des CISM.

- ✚ 5 CISM appuyées dans les deux provinces de l'Ouest sont opérationnelles et toutes les actions du programme étaient orientées vers l'offre de service de qualité.
- ✚ Cinq (5) structures médicales hors CISM ont été également appuyées et offrent les services de prise en charge aux survivant-e-s

2.2.2. Appuyer le plaidoyer pour l'institutionnalisation et la pérennisation des CISM

Le programme JAD a soutenu le plaidoyer pour l'institutionnalisation des CISM, en vue d'assurer la pérennisation de ses acquis et une meilleure prise en charge holistique des survivants des VS et VBG.

Le décret a été adopté au cours du 67^e conseil des ministres de vendredi 02 septembre 2022. A ce jour, il est attendu la signature du décret par le Premier Ministre.

2.2.3. Appuyer le fonctionnement de la chaîne pénale pour une réponse judiciaire appropriée aux dossiers de VBG documentés

- ✚ Quatre structures de la chaîne pénale (TGI, PGI, EPEPVS et BCG) ont été appuyées en kits informatiques (annexe 1. Actes de remise).

Tableau N°4 : Nombre de dossiers traités par les tribunaux et parquet

Province	Offices et juridictions	Dossiers référés en justice par toutes voies de saisine	Etat d'avancement des dossiers dans les cellules spécialisées de lutte contre les VS et devant les tribunaux				
			En cours d'instruction	Classement sans suite PGI	Envoyés en fixation par le PGI	Pris en délibéré devant le TGI	Dossiers prononcés (désagrégé par type de décision)
Kinshasa	TGI Ndjili	308	132			19	157 dont 108 condamnations et 49 acquittements
	TGI Gombe	139				3	136 décisions dont 99 condamnations et 37 acquittements
	TPE	57	2			3	52 dont 32 réprimandes, 3 placements, 14 acquittements, 3 d'incompétence
	PGI Matete	201	93	17	91		17 classements sans suite

Kasai central	PGI Kananga	251	57	20	174		20 classements sans suite
	TGI Kananga	212	74			31	107 dont 52 condamnations, 43 acquittements et 12 d'incompétence
Total		1168	358	37	265	56	489 dont : 294 condamnations, 143 acquittements, 37 classements sans suite et 15 d'incompétence du tribunal

Effet 3. Efficacité accrue d'une coordination assurant un leadership capable de mettre en place des stratégies de prévention, de protection et de réponse aux VBG.

Produit 3.1. Les structures et le mécanisme de coordination de lutte contre les VBG, aux niveaux central et décentralisé, disposent des capacités techniques et institutionnelles requises pour assurer une coordination efficace.

3.1.1. Assurer un appui institutionnel et logistique au niveau national et provincial

- ✚ Quatre coordinations (Nationale, Provinciales : Kinshasa, Kasai Central et territoriale à Dibaya) et le Secrétariat Général du MINGEFE ont été appuyés en fournitures de bureaux et autres équipements informatiques (*voir annexe I*).
- ✚ Un plan d'action provincial pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les VBG au Kasai Central a été élaboré grâce à l'accompagnement du programme JAD.

3.1.2. Appui au suivi de la mise en œuvre de la stratégie de communication

- ✚ Une journée porte ouverte a été organisée à l'intention de la population de Menkao (Commune de Maluku dans la périphérie Est de la ville de Kinshasa), une zone où l'insécurité bat son plein avec tout le corolaire de viol et violences faites aux femmes ; mais où l'accès aux services de prise en charge n'est pas possible du fait de l'inexistence des structures de prise en charge gratuite comme JAD offre.⁹ Cette activité a permis de respecter le slogan " Ne *laisser personne de côté* " propre aux UN.
- ✚ Un appui technique et financier a été offert à la coordination provinciale de Kinshasa pour la mise en œuvre des activités des 16 jours d'activisme (évaluation des actions de plaidoyer pour l'implication des autorités provinciales dans la lutte contre les VBG dans la ville de Kinshasa, évaluation de la vulgarisation de la stratégie nationale VGB avec les Bourgmestres et points focaux genre communaux).

Le programme a aussi bénéficié de plusieurs autres visites, à savoir :

⁹<https://www.digitalcongo.net/article/639855e29c1e9a0>; <https://twitter.com/PNUDRDC/status/1604091481781846017?cxt=HHwWgoCyZYWt8MIsAAAA>; <https://mobile.twitter.com/PNUDRDC/status/1600808419421982720>

Tableau N°5 : Visites au profit du Programme

Lieu	Période	Hôte	Objet de la visite	Acteurs rencontrés
Kananga	8 au 11 mars 2022	Premier Secrétaire (Coopération) de l'Ambassade du Canada en RDC	Rencontrer les Partenaires de mise en œuvre et Bénéficiaires du programme	Partenaires de mise en œuvre et Bénéficiaires
Goma	30 mars 2022	Chef de mission de l'Ambassade de Canada, Benoît-Pierre Laramée	Visite du CISM Kyeshero	Partenaires de mise en œuvre et Bénéficiaires
Kananga	16-21 août 2022	DSRSG/HC/RC	Partenaires de la réinsertion	Partenaires de mise en œuvre et Bénéficiaires

3.1.3. Renforcer la coordination nationale et provinciale de la lutte contre les violences sexuelles au niveau politique, technique et opérationnel.

En consortium avec les autres agences des NU (UNHCR, ONUFEMME, BCNUDH), une campagne provinciale de vulgarisation de la stratégie nationale VBG a été organisée dans toutes les communes de la province de Kinshasa, 181 vulgarisateurs (85 H, 96 F) ont été formés et ont sensibilisé 693 personnes (373 H, 320 F).

En outre, une activité de renforcement de capacités des membres de coordinations provinciales s'est tenue à Kinshasa et au Kasai Central; 30 acteurs ont été formés (15 Kinshasa, 15 Kasai Central dont 17 H, 13 F) sur les VBG et la vulgarisation de la stratégie nationale de lutte contre les VBG

Tableau N°6 : Formation des vulgarisateurs

District	Hommes	Femmes	Total
LUKUNGA	15	30	45
FUNA	27	22	49
TSHANGU	23	21	44
MONT-AMBA	20	23	43
Total	85	96	181

Produit 3.2. Le système national de collecte des données sur les VBG produit des informations pour orienter le plaidoyer, la programmation et le déploiement des services.

3.2.1. Appui au fonctionnement de la base de données nationale VBG, son actualisation et développement des outils complémentaires dans les provinces du programme JAD

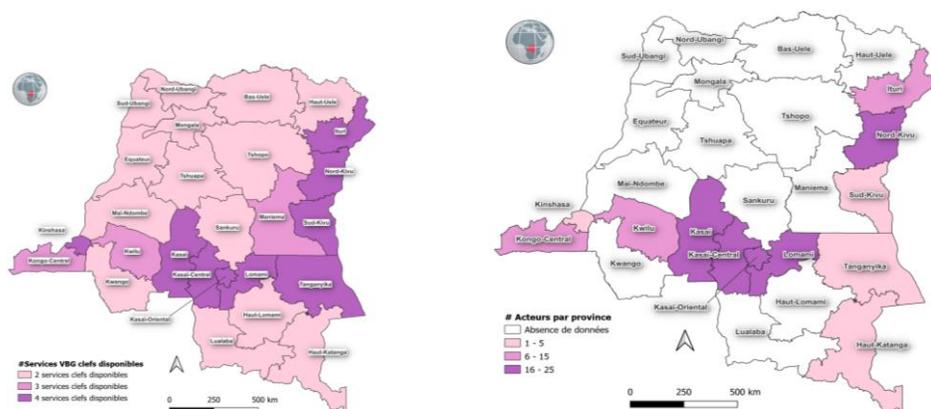
- ✚ 70% d'acteurs du Kasai central contre 56% dans la province de Kinshasa ont contribué à l'alimentation de la Base de données.
- ✚ 17 acteurs (sur 30 à Kinshasa) et 23 ONG (sur 30 au Kasai central) identifiés comme intervenant dans la prévention et la réponse aux VBG ont alimenté la Base des données.
- ✚ 66,7% de taux de couverture du Système national de collecte des données (soit 12 provinces sur les 26 du Pays).

- Un mécanisme de collecte des données a été mis en place par la Direction Etude et Planification pour assurer une complétude dans les autres provinces du Pays.

3.2.2. Produire des rapports VBG, appuyer l'actualisation des programmes et politiques et conduire des études informant les acteurs pour améliorer la réponse globale VBG

Le rapport d'ampleur 2021-2022 est en cours de production et sera validé au mois de mars 2023 après compilation et triangulation des données.

En 2022, le programme JAD a permis d'appuyer la coordination de lutte contre les VBG au niveau national dans la production des outils de coordination tel que la cartographie de présence opérationnelle des acteurs et la matrice de sévérité de VBG. Ces documents ont servi pour le plaidoyer que la coordination VBG a mené pour la mobilisation des ressources (auprès de qui et pour quel résultat, bon ou mauvais, il faut le dire)



Supports de coordination produits avec l'appui du Programme JAD

3.2.3. Tenir des rencontres stratégiques sur le programme

Au cours de l'année 2022, les réunions et activités stratégiques ci-après ont été organisées :

Tableau 07 : Activités stratégiques du Programme

N°	Activité	Date	Lieu	Principaux résultats obtenus
01	Finalisation de l'évaluation externe	Janvier 2022	5 provinces de mise en œuvre	• Rapport partagé avec recommandations
02	8 ^{ème} réunion du Comité technique	Du 10 au 11 fév. 2022	Kinshasa/Hôtel du Fleuve	• Evaluation/ analyse des résultats du PTA 2021 et pré-validation du PTA 2022
03	5 ^{ème} réunion du comité de pilotage	16 fév. 2022	Kinshasa/MONUSCO	• Rapport et recommandations
04	Elaboration du nouveau Prodoc du « Ensemble, Levons-nous et Agissons » (ELA)	Aout 2022	Kananga/Kinshasa/Kalemie (Tanganyika)/Goma	• Collecte des données
		Aout 2022	ZONGO	Finalisation du 1 ^{er} draft du Prodoc
		05 octobre 2022	Kinshasa	Soumission du Prodoc à AMC

3.2 ÉVALUATION AXÉE SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Tableau 08 : Bilan des résultats 2022

I. COMPOSANTE PREVENTION																					
RESULTATS IMMEDIATS	INDICATEURS DE PRODUITS	CIBLE GLOBALE (5ans)	RESULTATS OBTENUS EN 2018	RESULTATS OBTENUS EN 2019	RESULTATS OBTENUS EN 2020	RESULTATS OBTENUS EN 2021	CIBLE 2022	RESULTATS OBTENUS EN 2022	Résultats obtenus du 01 janvier au 31 décembre 2022						PERFORMANCE ANNUELLE	RESULTATS CUMULES 2018-2022	PERFORMANCE GLOBALE	OBSERVATION / JUSTIFICATION D'ECARTS	SOURCE DE VERIFICATION		
									Sexe		Moins de 18 ans			Plus de 18 ans							
									M	F	M	F	Tot	M						F	Tot
Produit 1.1 : Les communautés ciblées adoptent des attitudes et des normes socioculturelles qui soutiennent l'égalité entre les sexes et la lutte contre les VBG	1.1.1 : Proportion des communautés ciblées ayant adopté des attitudes et des normes socioculturelles positives face aux VBG et à l'égalité entre les sexes	70%	ND	0	Non disponible		70%										L'enquête de perception n'est pas encore réalisée. Néanmoins, SFCG prévoit la mener au deuxième trimestre 2023	Rapport de sondage			
	1.1.2: Proportion de personnes (désagrégées par sexe et par âge) ayant acquise des connaissances en matière de VBG et de mécanisme de prise en charge intégrée	70%	6323	0	Non disponible		70%											Rapports de sondage et des évaluations pré et/ou post-test pour les activités de renforcement des capacités SFCG.			
	1.1.3: Niveau d'engagement des leaders au sein de la communauté en faveur de la masculinité positive et de l'égalité entre les sexes	74%	ND	30% (370 L.C parmi lesquels 261 H et 109 F ont été renforcés en capacité puis ont signé des actes d'engagements en faveur de l'égalité entre les sexes et le référencement des cas de VBG).	49%	60%	74,62%							93,58%	74,62%	100,84%	186 leaders communautaires signataires d'actes d'engagements ont tous développé leurs plans d'actions parmi ces leaders, 68 mettent en œuvre leurs plans d'actions (soit 36,55% de performance contre 35% de /cible prévue).	Rapports d'activités SFCG			

	1.1.4: Pourcentage des survivant-e-s de VBG qui sont des actrices de Changement au sein de la communauté (personnalité active reconnue dans la lutte contre les VBG)	20%		8,96%	20%	10%	20%	23%										98 sur 590 survivantes reinsérées (à l'Ouest en 2021) ont été renforcées en capacité en 2022 et travaillent dans la prévention comme actrice de changement.	Rapports d'activités SFCG	
Produit 1.2 : Des mécanismes communautaires de prévention d'alerte, de référencement et de protection contre les VBG sont mis en place et fonctionnels au niveau local, territorial, provincial et national	1.2.1 : Nombre des mécanismes communautaires y compris les réseaux communautaires (hommes, jeunes, femmes, leaders religieux & traditionnels, chefs de famille, enseignants et étudiants) de prévention, d'alerte, de référencement et de protection contre les VBG mis en place et fonctionnels	126	7	37	79	110	74	72							97,30%	126	100%	Les données collectées en 2022 dans les deux provinces de l'Ouest renseignent 72 mécanismes opérationnels sur les 74 prévus. Néanmoins, si l'on considère les résultats de trois provinces de l'Est, il est noté au total 126 mécanismes mis en place et opérationnels dans les cinq provinces du programme.	Rapports d'activités SFCG	
	1.2.2 : Nombre de cas des VBG identifiés et référés par les mécanismes communautaires d'alerte, de référencement et de protection vers les services de prise en charge	1818	46	68	921	535	447	901	397	504	397	107	504	0	397	397	201,57%	2471	135,92%	Rapports d'activités SFCG
	1.2.3 : Nombre de plate-forme au sein de la communauté utilisant les NTIC pour la prévention et l'alerte sur les VBG	44	3	9	32	34	8	8								100,00%	34	77,27%	8 plates-formes sont mises en place dans le cadre de la prévention, l'alerte et le référencement des cas des VBG vers les structures de prise en charge.	Rapports d'activités SFCG

Produit 1.3 : Les organisations et collectifs des femmes sont renforcés dans leur rôle d'acteurs de l'alerte, la prévention et la réponse aux VBG ainsi que dans la coordination de la lutte contre les VBG	1.3.1 : Nombre d'organisations et/ou collectifs de défense des droits de la femme appuyés par le programme JAD	6	0	4	6	6	2	2		100,00%	6	100,00%	Rapports d'activités Associations féminines
	1.3.2 : Nombre d'actions d'alerte, de prévention et de référencement initiées par les associations féminines appuyées par le programme	29	0	0	26	26	8	2		20,00%	26	89,66%	Rapports d'activités Associations féminines
	1.3.3 : Nombre d'actions de plaidoyer menées par les organisations féminines ayant abouti à une prise de décision en matière de lutte contre les VBG	21	0	0	4	5	10	1		10,00%	6	28,57%	Rapports d'activités Associations féminines
	1.3.4: Pourcentage de jeunes filles renforcées en capacités qui sont engagées dans la lutte contre les VBG	60%	0	0	65,98%	61,52%	60%	46,00%	Au total 92 jeunes filles sur les 200 renforcées en capacités, se sont engagées dans la lutte contre les VBG (KC: 32/80, KN: 60/120).	76,67%	62,48%	104,13%	Rapports d'activités Associations féminines

II. COMPOSANTE PRISE EN CHARGE HOLISTIQUE

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUITS	CIBLE GLOBALE (5ans)	RESULTATS OBTENUS EN 2018	RESULTATS OBTENUS EN 2019	RESULTATS OBTENUS EN 2020	RESULTATS OBTENUS EN 2021	CIBLE 2022	RESULTATS OBTENUS EN 2022	Résultats obtenus du 01 janvier au 31 décembre 2022						PERFORMANCE ANNUELLE	RESULTATS CUMULES 2018-2022	PERFORMANCE GLOBALE	OBSERVATION / JUSTIFICATION D'ECARTS	SOURCE DE VERIFICATION		
									Sexe		Moins de 18 ans			Plus de 18 ans							
									M	F	M	F	Tot	M						F	Tot
Produit 2.1 : Les survivantes de VBG bénéficient d'une assistance intégrée et multisectorielle (médicale, psychosociale, juridique/judiciaire et réinsertion socioéconomique et/ou scolaire)	2.1.1. : Degré de satisfaction des survivant-e-s par rapport aux services reçus	90%		0%		95%	85%								0%	0%	0,00%	L'enquête de satisfaction des bénéficiaires par rapport aux services reçus est prévue pour 2023 dans les deux provinces de l'Ouest.	Rapport d'enquête		

coordonnée et fondée sur les droits et l'égalité des sexes.	2.1.2 : Pourcentage de survivant-e-s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge adaptée à leurs besoins à travers au moins trois des services offerts	65%	21%	62%	62%	46%	65%	100%	2	1330	2	531	533	0	799	799	154%	59%	90,47%	Rapports des services de prise en charge intégrés et multisecto-riels	
	2.1.3 : Nombre de survivant-e-s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge médicale de qualité	10000	1205	4365	4811	3051	1800	1332	2	1330	2	531	533	0	799	799	74,00%	14764	147,64%	Rapports des formations sanitaires	
	2.1.4 : Nombre de survivant-e-s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale de qualité	12000	1086	4493	6198	3590	2160	1576	3	1573	3	758	761	0	815	815	72,96%	16943	141,19%	Rapports des formations sanitaires	
	2.1.5 : % de survivant-e-s ayant bénéficié d'une prise en charge médicale dans les 72H	60%	19,72%	32,31%	34,52%		60,00%	39,79%	0	530	0	200	200	0	330	330	66,32%	31,47%	52,45%	530 survivant-e-s sur 1332 pris en charge sur le plan médical ont bénéficié de la prise en charge dans le 72H soit un taux de 39,79%.	Rapports des formations sanitaires
	2.1.6 : % des survivantes ayant une grossesse issue d'un viol	20,00%	19%	5%	10%	12%	20%	5%	0	72	0	36	36	0	36	36	27,05%	12,84%	64,21%	72 cas de grossesse issues de viol sur un total de 1331 survivantes des viols en âge de procréer (toutes les mineures et majeures étaient dans la tranche de 15 à 49 ans)	Rapports des formations sanitaires
	2.1.7 : Nombre des survivant-e-s des VBG ayant bénéficié d'un accompagnement et d'une assistance juridique et judiciaire de qualité	3360	255	1651	1181	625	590	530	4	526	1	382	383	3	14 4	147	89,83%	4242	126,25%	Rapports des cliniques juridiques et BCG	

	2.1.8 : Nombre de dossiers portés en justice ayant fait l'objet de décision judiciaire ; désagrégée par type de décision rendue (condamnation, acquittement, classement sans suite, etc)	2016	66	559	341	302	456	190	0	190	0	120	120	0	70	70	41,67%	1458	72,32%	Rapports mensuels de statistiques judiciaires : Fiche de collecte des données (Parquets pour les dossiers pénaux : VS et Cours & tribunaux pour les dossiers civils : VBG)	
	2.1.9 : Nombre des survivant-e-s des VBG ayant bénéficié d'une réinsertion socioéconomique, et/ou scolaire.	6000	0	1749	2261	1304	530	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	5314	88,57%	Rapports d'activités des ONG partenaires de la réinsertion	
	2.1.10 : % des survivant-e-s autonomisées à l'issue des AGR développées.	80%	0	35%	68%	60%	85,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%			Rapport des ONG partenaires de la réinsertion et des établissements scolaires	
Produit 2.2 : Les services et les mécanismes institutionnels de prise en charge intégrée et multisectorielle (CISM) sont mis en place et/ou consolidés et opérationnels.	2.2.1 : Existence d'un cadre juridique pour les services intégrés et multisectoriels de prise en charge	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%			Le projet de décret a été approuvé au 67 ^{ème} Conseil des Ministres du 02 septembre 2022. Le plaidoyer est en cours pour la signature dudit décret en tout début de l'année 2023.	Journal officiel
	2.2.2: Nombre de CISM mis en place et/ou consolidés et qui sont opérationnels	11 (NK 3, SK 1, IT 1KC: 2 et KN: 3)	6	10	12	12	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	100,00%	12	120,00%	Rapports du Projet	
	2.2.3: Nombre de FOSA hors CISM offrant les services de prise en charge appuyés et opérationnels	12 (NK 0, SK 3, IT 3, KC: 5, KN: 2)	6	11	10	10	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	80%	10	76,92%	Rapports du Projet	

	2.2.4 : % de cas traités parmi les cas reçus par les offices et juridictions.	60%	26%	33,86%	22,84%	48,32%	60%	35,85%			0,00%			Rapports mensuels de statistiques judiciaires : Fiche de collecte des données (Parquets pour les dossiers pénaux : VS et Cours & tribunaux pour les dossiers civils : VBG)
	2.2.5: Nombre d'établissements scolaires ayant développé une stratégie d'accueil pour les survivant-e-s de VBG	TBD	0	10	0	0	0	0	0		0,00%	10	Appui non prévu dans la province du Kasai-Central	Rapports du Projet;

III. COMPOSANTE COORDINATION

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DES PRODUITS	CIBLE GLOBALE (5ans)	RESULTATS OBTENUS EN 2018	RESULTATS OBTENUS EN 2019	RESULTATS OBTENUS EN 2020	RESULTATS OBTENUS EN 2021	CIBLE 2022	Résultats obtenus du 01 janvier au 31 décembre 2022	PERFORMANCE ANNUELLE	RESULTATS CUMULES 2018-2022	PERFORMANCE GLOBALE	OBSERVATION / JUSTIFICATION D'ECARTS	SOURCE DE VERIFICATION
Produit 3.1 : Les structures et le mécanisme de coordination de lutte contre les VBG, aux niveaux central et décentralisé disposent des capacités techniques et institutionnelles requises pour assurer une coordination efficace	3.1.1 : Nombre de coordination fonctionnelle de lutte contre les VBG au niveau national, provincial et territorial	14 : 1 au niveau national; 5 au niveau provincial (NK, SK, IT, KN et KC) et 8 au niveau territorial : NK 1, SK 3, IT 3 et KC 1)	14 :	14	14	14	4 : 1 au niveau national; 2 au niveau provincial (KN et KC) et 1 au niveau territorial : KC 1)	4 (1 au niveau national, 2 au niveau provincial et 1 au niveau territorial: KC 1)	100%	14	100,00%		Rapport de la DivGenre
	3.1.2 : Nombre de coordination dotée d'un plan d'action provincial de mise en œuvre de la SNLVBG	1 (KC)	0	0	0		1 (KC)	0	0%	0	0,00%	Le HCR a anticipé l'appui à l'élaboration du plan provincial	Rapport de la DivGenre

	3.1.3 : Nombre d'acteurs du niveau central et décentralisé dotés de capacités techniques pour la coordination de la lutte contre les VBG	72	20	ND	72	42	40	30	16	14	0	0	0	16	14	30	75%		ND		Rapport du MIN GENRE
Produit 3.2 : Le système national de collecte des données sur les VBG produit des informations pour orienter le plaidoyer, la programmation et le déploiement des services.	3.2.1 : Taux de couverture du système national de collecte des données sur les VBG	TBD			58,33%	68,75%	80%	66,67%									83%	68,75%	137,50%		
	3.2.2 : Proportion des intervenants dans la lutte contre les VBG alimentant la base de données.	75%		46,90%	50,81%	54,48%	75%	71,25%									95%	54%	71,69%		MIN GENRE
	3.2.3 : Nombre de rapports d'analyses produits sur les questions relatives aux VBG produits	8		0	0	0	2	0									0%	0	0,00%		MIN GENRE
	3.2.4 : Nombre de décisions, d'initiatives et d'actions prises sur base des recommandations des rapports d'enquêtes de perception réalisés sur les VBG	TBD		3 actes d'engagements pris par les autorités et leaders communautaires (Goma-2, Beni-1) dans les zones d'intervention du Programme. Ces engagements portent sur la protection de victimes, l'amélioration des services de justice, le mécanisme d'alerte et de référence ainsi que l'amélioration des services de justice et de sécurité.	0	0	TBD	0										ND			

	3.2.5 : Degré (proportion et portée) de prise en compte des recommandations par les autorités judiciaires au niveau national et provincial, à la suite de la publication des rapports de Monitoring judiciaire produits.	TBD		5 décisions prises sur 14 recommandations formulées, soit 35,71%	0	0	TBD	0		ND		Accords de partenariats signés le 1er décembre 2022 avec deux Universités (UPC à Kinshasa et UNIKAN à Kananga). Les résultats seront perceptibles en 2023.	
--	--	-----	--	--	---	---	-----	---	--	----	--	--	--

IV. CONTRAINTES, DEFIS ET LEÇONS APPRISSES

Au cours de l'année 2022, le Programme a fait face aux contraintes et défis majeurs suivants :

Tableau 09 : Défis et contraintes du Programme

DEFIS, CONTRAINTES ET DIFFICULTES RENCONTREES	ACTIONS PRISES
<input type="checkbox"/> Persistance de l'insécurité dans certaines zones d'intervention (Dibaya/Tshimbulu)	<input type="checkbox"/> Monitoring de la situation et respect des consignes et mesures sécuritaires
<input type="checkbox"/> Insuffisance des ressources pour couvrir les besoins de la mise en œuvre (déficit du volet juridique, cout élevé de la réinsertion à Kinshasa)	<input type="checkbox"/> Mobilisation des fonds propres du PNUD pour couvrir le gap <input type="checkbox"/> Proposition de révision des cibles pour la réinsertion à Kinshasa <input type="checkbox"/> Perspective de Mutualisation avec le projet similaire financé par KOICA à Kinshasa et au Kasai Central.
<input type="checkbox"/> Nécessité de la célérité dans la signature du décret portant institutionnalisation des CISM	<input type="checkbox"/> Maintien du plaidoyer et Suivi auprès des services de la primature

4.2 Leçons apprises et bonnes pratiques

Tableau 10 : Leçons apprises

Leçon 01	La Bonne collaboration entre les acteurs des différents volets pendant la mise en œuvre du Programme. La poursuite de cette collaboration et des synergies mises en place, couplée à la professionnalisation des acteurs est un des leviers importants pour la pérennisation de la dynamique mise en place par le Programme et pour le développement des futures interventions en matière des VBG.
Leçon 02	La professionnalisation des acteurs leur a permis d'acquérir une capacité d'adaptation et de résilience face au contexte d'insécurité dans les zones, ce qui leur a permis d'atteindre les résultats assignés au cours de la durée du programme (5 ans) pour la partie Ouest.
Leçon 03	Le fait d'avoir maintenu les mêmes partenaires au cours de l'exécution du Programmes les a non seulement fidélisés mais a facilité leur professionnalisation et une plus grande responsabilité dans la conception et conduite des actions de consolidation et pérennisation des acquis.
Leçon 04	La bonne collaboration avec le Barreau à travers son BCG a permis au BCG de revenir à sa mission première, celle de l'accès à l'aide légale des indigents. Ainsi, le BCG est capable de fonctionner avec ou sans appui d'un programme, mais aussi capable de mobiliser des fonds.
Leçon 05	La compréhension de l'efficacité de l'approche CISM a conduit les acteurs à s'organiser, en dehors des prévisions du Programme, à s'approprier et développer le modèle dans d'autres zones.
Leçon 06	Une bonne collaboration entre les cliniques juridiques et la chaîne pénale favorise une plus grande fluidité dans le traitement des dossiers et ravive la confiance des justiciables envers la justice.
Leçon 08	L'engagement et l'implication directe des Ministres provinciaux dans la coordination favorise l'appropriation et la mobilisation des acteurs VBG et améliore la dynamique locale de lutte contre les VBG.

Tableau 11 : Bonnes pratiques

VOLET	BONNES PRATIQUES
PREVENTION	Recours aux NTIC pour faciliter le suivi des cas à distance et le référencement des cas vers les structures de prise en charge.
	Appui direct au renforcement des capacités des associations féminines.
	Collaboration entre les acteurs du volet prévention et ceux de la prise en charge (CISM).
	Mentorat des jeunes filles devenues actrices de changement.
	Mobilisation et implication des leaders communautaires dans la mise en place des mécanismes communautaires d'alerte et prévention des VBG.
MEDICAL ET PSYCHOSOCIAL	Mobilisation d'autres financements (FH RDC ; UNCERF) permettant d'assurer la continuité des services. Cette stratégie est appliquée le cadre du Plan de sortie pour les provinces de l'Est.
JURIDIQUE ET JUDICIAIRE	Coordination des acteurs activités et déroulement des activités conjointes (sensibilisation).
	Couverture des gaps de financement du Programme par les fonds propres du PNUD pendant la durée du Programme et la mutualisation avec le nouveau projet financé par d'autres bailleurs.
REINSERTION	Développement des AGR d'autofinancement des ONG
	Renforcement des capacités des partenaires avant le démarrage des activités et coaching rapproché pendant la mise en œuvre.
COORDINATION	Implication de la partie nationale (ministères sectoriels) dès la conception du Programme et au cours de sa mise en œuvre : organisation des missions conjointes de suivi.
	Tenue régulière des réunions de coordinations en provinces, des réunions mandataires de gestion du Programme (Comités techniques, Comités de Pilotage, Réunions des Chefs d'Agences.

V. RESSOURCES FINANCIERES

La situation financière du Programme au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Tableau 12 : Ressources et utilisations 2022

Agences	Source de financement	Report 2021	Transferts reçus pour 2022 (MPTF)	Ressources Disponibles (PTA 2022)	Dépenses effectuées (1er janvier au 31/12/2022)	Solde au 31/12/2022	Taux d'exécution
PNUD	CANADA AMC	1 546 723,96	-	1 546 723,96	1 419 212,30	127 511,66	91,76%
BCNUDH	CANADA AMC	67 616,34	128 339,63	19 955,97	111 005,19	84 950,78	57%
UNFPA	CANADA AMC	204 817,00	664 582,47	869 399,47	869 399,47	-	100,00%
Total 1	CANADA	1 819 157,3	792 922,1	2 436 079,4	2 399 616,96	212 462,44	84,92%
Total 2	PNUD (Fonds CORE)			1 151 338,83	1 066 285,99	85 052,84	92,61%
Total 3	BCNUDH (Fonds Propres)			45 574,56	45 574,56	-	100,00%
Total 4	UNFPA (Fonds Propres)			100 000,00	100 000,00	-	100,00%
GLOBAL		1 819 157,3	792 922,1	3 732 992,79	3 611 477,51	297 515,28	94,38%

ANNEXES

Annexe 1. Actes de remise



ACTE DE REMISE
CHAINE PENALE Kga.j



Bon de livraison four
JAD.pdf



Bons de livraison
Eqps inform JAD avril

Annexe 2. Edits et plan d'action des Leader communautaires



Edit scolarisation
des enfants victimes



Edit_Modalité de
prévention protectic



Edit Interdiction
des coutumes aviliss

Annexe 3. Guide d'institutionnalisation de CISM



Plaidoyer CISM -
Guide de plaidoyer